



Région LIMOUSIN – POITOU – CHARENTES
FÉDÉRATION des PERSONNELS des SERVICES PUBLICS et des SERVICES de SANTÉ
**Syndicat Général Force Ouvrière des Territoriaux de la Ville de Limoges
et de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole**
Hôtel de Ville – 9 place Léon Betoulle – BP 3120 – 87 031 Limoges Cedex 1
☎ : 05.55.45.63.39 - FAX : 05.55.45.64.53 – fo@ville-limoges.fr

Limoges, le 25 septembre 2018

Monsieur le Maire
De la Ville de Limoges

Monsieur le Maire,

Nous revenons vers vous pour qu'une bonne fois pour toutes soit réglée la problématique des « bons d'essence ».

Vous n'êtes pas sans savoir qu'une petite centaine d'agents est créditée de « bons d'essence » pour compenser les déplacements qu'ils effectuent dans le cadre de leurs missions avec leur véhicule personnel.

Cependant, ce dispositif ne répond pas de manière satisfaisante aux contraintes qu'entraînent l'utilisation du véhicule personnel pendant les heures de travail.

A plusieurs reprises lors des Comités Techniques, Force Ouvrière est intervenu pour qu'un pôle de véhicules municipaux soit mis à la disposition des agents concernés. Nous avons aussi ouvert la voie à une autre solution qui serait d'indemniser ces agents en frais kilométriques tel que le prévoit le décret 2006-781 du 3 juillet 2006 dont vous trouverez les barèmes dans le document annexe.

Pour Force Ouvrière cette situation n'a que trop duré. Après nos multiples interventions et si rien n'est rapidement fait pour répondre au problème, nous n'excluons pas de porter ce dossier devant la juridiction administrative compétente.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le bureau

Le Secrétaire Général
Mathieu BRUGEAU

Remboursement de Frais Professionnels
décret n°2006-781 du 3 juillet 2006

Taux des Indemnités Kilométriques ([Arrêté du 26/08/2008](#))

Puissance fiscale du véhicule	Jusqu'à 2000 km	De 2001 à 10000 km	Au delà de 10000 km
5 CV et moins	0.25 €	0.31 €	0.18 €
6 et 7 CV	0.32 €	0.39 €	0.23 €
8 CV et plus	0.35 €	0.43 €	0.25 €